

LIBYE

Affaire Mansour al Kikhiya : il est temps de briser dix années de silence

Index AI : MDE 19/021/2003

ÉFAI

Embargo : lundi 8 décembre 2003 (00h01 TU)

Ce mercredi 10 décembre, à l'occasion du dixième anniversaire de la « disparition » de Mansour al Kikhiya, un célèbre défenseur des droits humains, Amnesty International demande aux autorités libyennes de faire la lumière sur son sort et de mettre un terme à la longue souffrance de sa femme et de ses enfants.

« *En tant que femme et mère, je dois vivre avec la souffrance de ne pas savoir où se trouve mon mari, ni s'il est encore vivant. Tout ce que nous voulons, mes enfants et moi, c'est connaître la vérité, quelle qu'elle soit* », a déclaré à Amnesty International Baha al Kikhiya, la femme de Mansour al Kikhiya.

Mansour al Kikhiya, un citoyen libyen, a été vu pour la dernière fois le 10 décembre 1993 au Caire, en Égypte. Il participait à la conférence générale de l'Organisation arabe des droits de l'homme. Il avait travaillé au sein du gouvernement libyen pendant plusieurs années, avant de démissionner en 1980 pour protester contre l'exécution d'opposants politiques par la Libye, cette année-là. Malgré les tentatives répétées de sa famille et d'organisations de défense des droits humains pour obtenir des informations sur l'endroit où il se trouve, ses proches restent sans nouvelles de lui.

Ces dernières années, les autorités libyennes ont donné des signes de bonne volonté en vue de remédier à la situation des droits humains dans le pays. Les vagues de libération de prisonniers politiques, en 2001 et 2002, ont marqué une étape importante dans cette direction. Amnesty International a reçu des informations des autorités, qui indiquaient qu'elles avaient « *mené une série d'enquêtes pour retrouver (Mansour al Kikhiya)* » mais que « *(sa) disparition restait un mystère* ».

« *Afin de s'attaquer aux violations des droits humains en Libye, Amnesty International demande aux autorités libyennes de prendre des mesures énergiques pour faire la lumière sur le sort des Libyens qui ont 'disparu' à l'intérieur ou*

à l'extérieur du territoire national, et de fournir aux familles des renseignements concrets sur leur sort et l'endroit où ils se trouvent. »

Au fil des ans, la famille de Mansour al Kikhiya a reçu de nombreuses informations parfois contradictoires quant au sort du disparu. Selon une rumeur persistante, il aurait été remis par l'Égypte à la Libye, où il se trouverait encore en détention.

« *Il est cruel et inhumain qu'après dix années, la femme et les enfants de Mansour al Kikhiya essayent encore d'obtenir une réponse des autorités, pour savoir s'il est détenu au secret ou s'il est mort en détention* », a déclaré Amnesty International. « *Il est grand temps de leur donner une réponse.* »

La « disparition » de Mansour al Kikhiya est l'un des cas de « disparitions » de Libyens, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays. Jaballah Matar et Izzat Youssef al Maqrif, deux importants militants d'opposition, ont disparu au Caire en mars 1990. Depuis plus d'une décennie, l'endroit où ils se trouvent reste inconnu. Leurs familles ont reçu des informations non confirmées indiquant qu'ils auraient tous deux été remis aux autorités libyennes immédiatement après leur arrestation, par des responsables du Service de renseignement de la sûreté de l'État au Caire. Ils seraient détenus sans procès ni inculpation à la prison Abu Salim de Tripoli.

« *Les autorités libyennes doivent ouvrir une enquête exhaustive, impartiale et indépendante sur les cas de 'disparition' à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et rendre ses conclusions publiques* », a déclaré Amnesty International.

Les autorités doivent aussi accorder des réparations aux victimes de « disparitions » ou à leurs familles, et restituer à leurs familles les restes des « disparus » morts en détention. Les autorités doivent également traduire en justice les responsables présumés des violations des droits humains commises dans le cadre des « disparitions ». Les procès de ces personnes doivent se conformer aux normes internationales pour un procès équitable.

Pour de plus amples informations, merci de consulter :

Egypt : the disappearance of Mansour Kikhiya : the truth must be revealed (October 1997)

<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGMDE120551997>
<http://www.amnesty.org>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>